

29 mar 2022 -12:54

Le Palais de Justice de Bruxelles livre ses secrets – Suivez le guide

Le Palais de Justice de Bruxelles ouvre ses portes au grand public. À partir du samedi 9 avril 2022, tout le monde pourra de nouveau découvrir l'histoire et l'architecture exceptionnelle de ce bâtiment mythique. L'État fédéral, le gouvernement bruxellois et la Cour de cassation travaillent main dans la main à cet effet.

Pour bon nombre de Belges et de Bruxellois, le Palais de Justice dégage un côté mystérieux et les visiteurs étrangers sont ébahis lorsqu'ils découvrent l'ampleur, l'architecture et la situation de ce bâtiment majestueux. Ce n'est donc pas étonnant qu'avec la place Poelaert adjacente, qui offre une vue splendide sur la ville, il s'agit de l'un des lieux les plus photographiés de notre capitale.

La demande d'améliorer l'accessibilité du Palais de Justice aux visiteurs ne datait pas d'hier. Dans le courant de l'année dernière, la Région bruxelloise, conjointement avec la Cour de cassation, a pris l'initiative, au niveau politique, de rassembler tous les protagonistes autour de la table. Le secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments et la Régie n'ont pas hésité une seconde à participer. La Régie des Bâtiments a rédigé la convention fixant les modalités pratiques. Il en résulte aujourd'hui une belle collaboration voyant la Régie des Bâtiments, le SPF Justice, la Cour de cassation et la Région de Bruxelles-Capitale (via urban.brussels et visit.brussels) travailler main dans la main.

Grâce à la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir, les visiteurs individuels également peuvent désormais participer chaque mercredi et samedi à une visite guidée sous l'accompagnement des associations de guides Korei Guided Tours et Arkadia.

Un bâtiment impressionnant

Avec une surface nette totale de quelque 80 000 m², le Palais de Justice de Bruxelles est l'un des plus grands bâtiments judiciaires au monde et caractérise le paysage urbain de notre capitale. Le bâtiment imposant fait partie de notre patrimoine et continue d'étonner les passants. La coupole massive de 24 000 tonnes et 142 mètres de haut est et reste un point de mire. L'impressionnant espace d'accueil, la Salle des pas perdus, mesure environ 3 600 m² et est marqué au centre par une étoile à seize branches.

Ne vous perdez pas dans ce bâtiment, suivez donc le guide.

Visites guidées

De nombreuses personnes en Belgique et à l'étranger sont désireuses de découvrir l'histoire intrigante et l'architecture exceptionnelle du Palais de Justice. Depuis le début de la pandémie, ce n'était plus possible.

Cependant, cela est sur le point de changer. À partir du samedi 9 avril 2022, des visites guidées seront de nouveau organisées dans le bâtiment. Il est dès à présent même possible de vous inscrire individuellement pour une visite accompagnée par un guide expérimenté. Une initiative qui intéressera sans aucun doute un large public.

La Région bruxelloise, par l'intermédiaire d'Urban, a dégagé une enveloppe de 30 000 euros pour mener à bien les visites guidées.

« Le Palais de Justice de Bruxelles est une priorité pour moi en tant que Secrétaire d'Etat en charge de la Régie des Bâtiments. Il est un élément majeur de notre patrimoine historique dont nous devons être fiers. Le Palais est un chef d'œuvre architectural remarquable dont la richesse mérite d'être partagée largement avec l'ensemble des Belges, mais également avec nos visiteurs venant du monde entier. Je me réjouis de cette collaboration entre le fédéral et la Région. Elle est le témoignage de notre détermination à rendre la splendeur qu'il mérite au plus grand Palais de Justice du monde. »

Mathieu Michel
Secrétaire d'Etat en charge de la Régie des Bâtiments

« Je me réjouis que le grand public puisse redécouvrir les espaces exceptionnels ainsi que l'histoire du Palais de Justice. Ce bâtiment à l'architecture hors normes était inaccessible depuis deux ans mais va à présent être rouvert au grand public. Tout le monde connaît ce bâtiment emblématique de Bruxelles mais peu de gens ont déjà franchi ses portes. Je vous conseille donc de gravir l'escalier et de découvrir ce joyau de Joseph Poelaert ainsi que la vue de Bruxelles depuis la place qui porte son nom. »

Rudi Vervoort
Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale

||
Le Palais de Justice fait partie de notre patrimoine collectif, mais seul un nombre limité de personnes l'ont visité de l'intérieur et c'est à cela que nous remédions. Car, outre la protection et la rénovation du patrimoine, l'ouverture au public des bâtiments emblématiques est un pilier essentiel de ma politique en matière de patrimoine. J'ai donc pris l'initiative de rassembler tout le monde pour que les Bruxellois.es et les visiteurs.es puissent désormais découvrir cet emblème de
||
Bruxelles.

Pascal Smet
Secrétaire d'État bruxellois à l'Urbanisme et au Patrimoine

En pratique

Korei Guided Tours assure les visites guidées en néerlandais et en anglais. Arkadia se charge des visites guidées en français. Une visite dure environ 1 heure et demie et chaque groupe est limité à un maximum de 25 personnes.

Les visites guidées à inscription individuelle ont lieu le mercredi (après-midi) et le samedi (après-midi) à partir du 9 avril 2022.

Les tarifs suivants s'appliquent :

Mercredi après-midi

Adultes 13 euros

Moins de 26 ans 10 euros

Samedi après-midi

Adultes 16 euros

Moins de 26 ans 12 euros

Pour une participation individuelle à une visite guidée, il est obligatoire de s'inscrire au préalable via le site web www.arkadia.be (français) et www.korei.be (néerlandais/anglais).

Des visites de groupe peuvent être organisées tous les jours ouvrables entre 10 heures et 16 h 45, avec un maximum de 20 personnes par groupe.

Les tarifs suivants s'appliquent aux :

- écoles : 100 euros par visite guidée ;
- organisations sans but lucratif : 150 euros par groupe ;
- organisations à but lucratif : 180 euros par groupe.

Pour une visite de groupe, il est obligatoire de s'inscrire au préalable par courriel info@arkadia.be (français) ou info@korei.be (néerlandais et anglais).

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be